



Création des alliances et programmation conjointe

Alors que des organismes de recherche sont engagés dans des champs de recherche proches, il importe d'assurer une parfaite coordination entre eux, et avec les établissements d'enseignement supérieur.

Des alliances pour améliorer la réactivité du système de recherche et d'innovation

Les analyses menées sur le système français de recherche et d'innovation ces dernières années convergent toutes sur le même diagnostic visant à clarifier le rôle de ses acteurs et renforcer leur autonomie afin d'accroître la performance, la visibilité, le rayonnement international et la valorisation de la recherche française.

La création d'alliances s'inscrit dans cette dynamique en renforçant la fonction de programmation nationale, fonction essentielle à la qualité du lien entre les orientations définies par le gouvernement dans la stratégie nationale de recherche et d'innovation, et la recherche réalisée dans les universités, les écoles et les organismes.

Les alliances ont donc pour mission de coordonner les principaux acteurs d'un domaine afin, notamment, de concevoir des programmes thématique de recherche et de développement cohérents avec la stratégie nationale et portée par tous les membres de l'alliance.

Ces alliances ont également vocation à aider l'Agence nationale de la recherche (ANR) à bâtir sa programmation, grâce à l'élaboration de feuilles de route scientifiques et techniques.

Deux alliances ont déjà vu le jour sur la santé et l'énergie, deux autres, sur la mer et sur l'informatique sont en cours de création.

Une fois constituées les alliances devront aussi nouer des partenariats étroits avec les entreprises des secteurs économiques concernés. A cette fin les pôles de compétitivité devront se coordonner par secteur pour assurer la cohérence de leurs travaux au niveau national, avec les alliances, et au niveau local avec les pôles de recherche et d'enseignement supérieur.

Des alliances pour porter la voix de la France en Europe

Les alliances ont aussi vocation à coordonner les actions des acteurs français de la recherche dans les initiatives européennes. Ainsi, l'Alliance nationale de coordination de la recherche pour l'énergie (ANCRES) a-t-elle vocation à représenter la France dans l'Alliance européenne qui se met en place dans ce domaine.

L'Alliance pour les sciences du vivant quant à elle est le représentant de tous les laboratoires français sur les maladies neuro-dégénératives dans le cadre de la programmation conjointe sur le sujet

La programmation conjointe : un prolongement des alliances au niveau européen

La programmation conjointe est le prolongement des alliances nationales au niveau européen. Adoptée dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne, la programmation conjointe est un mode de coordination des efforts de recherche des Etats européens intéressés dans un domaine donné.

Elle répond au constat de l'éparpillement de la recherche européenne : seuls 15% des dépenses y sont gérées de manière coordonnée. Axée dans un premier temps sur un nombre limité de défis stratégiques, elle repose sur une démarche volontaire et « à la carte » des Etats. Il s'agit d'une approche ambitieuse ; la programmation conjointe pourrait devenir un mécanisme au moins aussi important que les programmes-cadres dans le paysage européen de la recherche et pourrait véritablement changer la manière dont les Européens envisagent la recherche.

Pour ce qui concerne la mise en œuvre d'une programmation conjointe, la Commission propose trois étapes, s'inspirant en cela de ce qui a été fait pour les plates-formes technologiques européennes et les initiatives technologiques conjointes, à savoir :

- l'élaboration d'une vision commune pour le domaine convenu : cette vision doit fixer les objectifs à long terme ;
- la définition d'un agenda stratégique de recherche comprenant des objectifs spécifiques, mesurables, acceptables, réalistes et situés dans le temps ;
- la mise en œuvre de l'agenda stratégique en ayant recours à tout l'arsenal d'instruments et de financement disponibles, y compris ceux du (7ème) Programme Cadre.

Une première programmation conjointe a été lancée sur la maladie d'Alzheimer. Le rôle moteur joué par la France dans ce projet a été récompensé par l'élection d'un Français comme président du Conseil de la programmation conjointe européenne sur les maladies neuro-dégénératives, le Professeur Philippe Amouyel, directeur de la fondation de coopération scientifique sur la maladie d'Alzheimer.

La programmation conjointe sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées connaît un véritable engouement européen avec plus de **21 pays** aujourd'hui associés dans le comité de pilotage. Le vieillissement de la population européenne exige en urgence une véritable stratégie commune de recherche sur:

- les très grandes cohortes de population pour nous permettre d'identifier les gènes ou les causes environnementales ou socio-économiques qui déclenchent la maladie ou au contraire nous en protège
- des approches thérapeutiques innovantes pour développer plus vite des traitements
- des modèles animaux pertinents et en petit nombre

21 pays partenaires de la programmation conjointe Alzheimer :

France, Suède, Hongrie, Finlande, Danemark, République Slovaque, Pologne, Albanie, Espagne, Lituanie, Luxembourg, Turquie, Royaume-Uni, Allemagne, Italie, Belgique, Pays-Bas, Irlande, Grèce, République Tchèque, Norvège

Présentation des deux premières alliances

1/ L'Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé

Date de naissance : 8 avril 2009

Membres fondateurs : INSERM, CNRS, CEA, INRA, INRIA, IRD, Institut Pasteur, Conférence des présidents d'universités (CPU), Conférence des directeurs généraux de centre hospitalier universitaires.

Objectifs :

- développer, au plus haut niveau dans tous les domaines des recherches en sciences de la vie et de la santé, un continuum allant des recherches fondamentales à leurs applications ;
- renforcer les partenariats entre les universités et les organismes, dans le cadre des dispositions de la loi de programme pour la recherche du 18 avril 2006 et de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités du 10 août 2007, en veillant à la cohérence nationale des projets, notamment en matière de thématiques et d'infrastructures ;
- assurer la diffusion des connaissances et la valorisation des travaux de recherche, qu'elle soit industrielle, clinique ou sociale ;
- veiller à la cohérence de leurs actions et de leurs modalités de soutien à la recherche ;
- définir des positions communes, notamment en matière de recherche européenne et de coopération internationale, en fonction des partenariats déjà établis ou à engager ;
- harmoniser et simplifier les procédures administratives pour les laboratoires.

Organisation : L'Alliance est organisée en 10 Instituts Thématiques Multi-Organismes (ITMO), organes fonctionnels de la coordination des recherches sur les thèmes suivants :

- bases moléculaires et structurales du vivant ;
- biologie cellulaire, développement et évolution ;
- génétique, génomique et bioinformatique ;
- neurosciences, sciences cognitives, neurologie et psychiatrie ;
- microbiologie et maladies infectieuses ;
- cancer ;
- circulation, métabolisme, nutrition ;
- immunologie, hématologie, pneumologie ;
- santé publique ;
- technologies pour la santé.

Actions engagées :

- mutualisation d'actions, dans un souci de clarification et de simplification (par exemple, réunion des programmes Avenir de l'Inserm et ATIP du CNRS) ;
- accord établi entre l'Alliance et l'ANR pour les programmes relevant du secteur « biologie-santé » ;
- renforcement des interactions avec le Programme hospitalier de recherche clinique ;
- travaux sur des politiques de site communes.

Axes de travail prioritaires :

- harmonisation et simplification des procédures (recrutements notamment) et des modes de gestion pour les laboratoires, en particulier entre l'Inserm et le CNRS ;
- politiques communes de coopération internationale avec, d'une part, les pays du Sud et, de l'autre, les pays du pourtour méditerranéen ;
- réactivité en matière de valorisation pour les projets concernant plusieurs établissements.

Premiers résultats :

- coordination en un temps record des travaux de recherche sur la grippe H1N1 ; les acteurs considèrent que l'Alliance a fait gagner 6 mois à la recherche française dans ce domaine dans un contexte de très forte demande de la société et des pouvoirs publics

2/ L'Alliance nationale de coordination de la recherche pour l'énergie (ANCRE)

Date de naissance : 17 juillet 2009

Membres fondateurs : CEA, CNRS, IFP

Etablissements ayant manifesté leur souhait de rejoindre l'ANCRE en tant que membres associés : ANDRA, BRGM, CEMAGREF, CDEFI, CIRAD, CPU, CSTB, IFREMER, INERIS, INRA, INRETS, INRIA, IRD, IRSN, ONERA.

Objectifs

- renforcer, par la coordination de la programmation scientifique et technique de l'activité de R&D de ses membres, l'efficacité de la recherche dans le domaine de l'énergie dans notre pays en favorisant les partenariats et les synergies entre les acteurs publics et privés du secteur (organismes de recherche, universités et entreprises) ;
- contribuer de manière déterminante au développement scientifique, technologique, économique et industriel des différents domaines directement reliés aux problématiques de l'énergie, et aux progrès des connaissances quant aux impacts possibles sur l'environnement, le climat, le bien être et la santé humaine ;
- proposer, dans le cadre de la stratégie nationale en matière d'énergie et en liaison avec les feuilles de route stratégiques élaborées sous la responsabilité de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) dans le domaine des nouvelles technologies de l'énergie, une politique coordonnée des projets de recherche et innovation (R&I) ;
- inscrire son action en cohérence avec l'Alliance européenne sur la Recherche en Énergie (EERA) créée le 27 octobre 2008.

Premières actions

- désignation d'Olivier Appert, Président de l'IFP, comme président du Comité de Coordination de l'ANCRE pour les deux premières années, dans le cadre d'une présidence tournante ;
- mise en place pour fin octobre 2009 de 8 groupes programmatiques thématiques pour conduire les réflexions et aboutir à des propositions concrètes en matière de programmes de R&I.
 - 5 groupes dédiés aux sources d'énergie – Biomasses, Fossiles, Nucléaires, Solaires et géothermiques, Maritimes, hydrauliques et éoliennes
 - 3 groupes dédiés à la dimension « secteurs d'activité ou usages » – Transports, Bâtiments, Industries et agriculture,

Les résultats de leurs travaux seront analysés globalement par un Groupe Programmatique transversal qui s'appuiera sur des analyses de prospective et rendra ses conclusions sous la forme d'un rapport de synthèse, pour le mois de juin 2010 au plus tard.

Premières résultats

- L'alliance ANCRE doit proposer une copie unique de projets dans le cadre du Grand emprunt national